



## COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS



### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2011

Président : M. BOUCHEZ M., Maire

PRESENTS : MM HOCHART D. BERTIN A. CHAUAUDRA E. HENOT D. MACIAZEK C. FLAMENT A. PAW R. Adjoint – BIELKIN L. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. DEGAND D. JAROSZ S. ABRAHAM J.C. MOLEND A. THIRION J.P. HERMAND J. Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : MM. SZAT S. Adjoint - SYS M. et PRZYBOROWSKI B. Conseillères Municipales

ABSENTS : MM. BOUKHATEB N. BELHAJ M. -MONTEVILLE G.M. FAVIER E. DARCHEVILLE F. VANTOURNHOUDT A. BUYCK I. Conseillers Municipaux

SECRETARE: M JAROSZ S. Conseillère Municipale

Le Procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

\*\*\*\*\*

#### 1/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2011

##### ↳ Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 513 888 €

Recettes : 5 513 888 €

##### ↳ Section d'investissement :

Dépenses : 1 007 058 €

Recettes : 1 007 058 €

Le budget a été préparé conformément aux grandes orientations budgétaires présentées lors des séances du Conseil Municipal des 31 janvier 2011 et 11 avril 2011.

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2011 a été adopté à l'unanimité

#### 2/ BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – EXERCICE 2011

##### ↳ Section de fonctionnement

Dépenses : 14 100 €

Recettes : 14 100 €

##### ↳ Section d'investissement

Dépenses : 4 200 €

Recettes : 4 200 €

Le budget primitif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2011 a été adopté à l'unanimité

#### 3/ BUDGET PRIMITIF ENERGIES RENOUVELABLES – EXERCICE 2011

##### ↳ Section de fonctionnement

Dépenses : 3 000 €

Recettes : 3 000 €

Le Budget primitif « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2011 a été adopté à l'unanimité



#### **4/ FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES – ANNEE 2011**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour l'année 2011, à savoir :

Taxe d'habitation	12.82 %
Foncier Bâti	28.36 %
Foncier non bâti	89.71 %

#### **5/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2011**

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions pour l'année 2011, aux différentes associations locales, telles qu'elles ont été proposées par le Maire. Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire signale par ailleurs que les Elus, membres des bureaux des associations locales n'ont pas pris part au vote de la subvention concernant leur association.

#### **6/ VIREMENT DE CREDITS**

Le Conseil Municipal autorise le prélèvement de la somme de 300 000,00€ à l'article 2315 intitulé « Installations, matériel et outillage techniques -Entrée de Ville » pour l'affecter à l'article 237 intitulé « avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles ». Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

#### **7/ REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS**

Le Conseil Municipal décide de maintenir, à l'unanimité, les indemnités de fonction versées aux Elus conformément à la réglementation en vigueur.

#### **8/ PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal autorise la création d'un poste de rédacteur titulaire et d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, et fixe ainsi le tableau des effectifs du personnel communal pour l'année 2011. Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

#### **9/ PERSONNEL COMMUNAL : PRESTATIONS d' ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité, pour l'année 2011, le bénéfice d'allocations aux enfants du personnel qui fréquentent les colonies de vacances ou autres. Les taux ont été fixés conformément à la circulaire préfectorale.



## **10/ AVENANTS DE MOINS –VALUE – TRAVAUX DE RENOVATION DES VRD CITE HENRI LECLERCO**

Il a été rappelé les travaux de rénovation des VRD de la Cité Henri Leclercq et la délibération du 30 juin 2010, attribuant le lot N° 1 « voirie et assainissement » ainsi que le lot n°2 « réseaux- éclairage public ». Compte tenu des prestations prévues à tort dans lesdits lots du marché, en raison des sujétions techniques, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les avenants N° 1 suivants, qui entraînent une moins-value :

↳ LOT N° 1 « voirie – assainissement » : moins-value de 11 212.53 € HT

↳ LOT N° 2 « réseaux divers – éclairage public » : moins-value de 14 947.37 € HT

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## **11/ FETE DES MERES ANNEE 2011**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer pour l'année 2011 le montant de l'allocation allouée aux mères de famille, comme suit :

↳ 28 € aux mères titulaires de la médaille d'or de la famille française

↳ 23,50€ aux mères titulaires de la médaille d'argent ou de bronze de la famille française

↳ pour les mères ayant au moins 4 enfants âgés de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2011 : 8,50€ seront alloués par enfant de moins de 16 ans.

## **12/ OUVERTURE CENTRES DE LOISIRS JUILLET ET AOUT 2011**

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir deux centres de loisirs pendant les vacances scolaires d'été, soit un centre du 4 juillet au 29 juillet 2011, et un autre centre du 1<sup>er</sup> août au 19 août 2011 et fixe les tarifs :

Pour les enfants domiciliés à Fouquières, la participation journalière par enfant est fixée comme suit :

- 1<sup>er</sup> enfant 6.40€

- 2<sup>ème</sup> enfant 6.20€

- à partir du 3<sup>ème</sup> enfant 6.00€

Pour les enfants domiciliés dans une autre commune, la participation journalière par enfant est fixée comme suit

- 1<sup>er</sup> enfant 12.80€

- 2<sup>ème</sup> enfant 12.40€

- à partir du 3<sup>ème</sup> enfant 12.00€

Comme chaque année, il sera demandé un droit d'inscription fixé à 9€ pour les enfants domiciliés à Fouquières, et à 18 € pour les enfants domiciliés dans une autre commune.

Le tarif d'accueil journalier, pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé, est fixé à 1.55 €.

Ont aussi été fixés les projets éducatifs et pédagogiques.

Toutes ces décisions ont été adoptées à l'unanimité. \_\_



**13/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CNDS ( pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique)**

Concernant l'aménagement d'un terrain de football synthétique et la demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipeement, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter aussi une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Monde Sportif.

**14 ET 15/ DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2011**

Concernant les travaux d'extension du dortoir de l'Ecole Jules Ferry et les travaux d'extension de la Salle « Ziarkowski », Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter, pour chacun de ces deux dossiers, une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux.

**16/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE**

Concernant le programme de travaux de mise en sécurité des piétons et d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration.

**17/ ENERGIES RENOUVELABLES : AIDE AUX PARTICULIERS (modificatif)**

Il a été rappelé les différentes délibérations par lesquelles le Conseil Municipal avait précisé le dispositif d'aide aux particuliers qui font le choix d'installer des panneaux photovoltaïques. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de compléter le dispositif en tenant compte des normes internationales CEI (EIC) 61215 ou 61646.

**18/ INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC : PARCELLES AVENUE MICHEL BOUCHEZ**

Une partie de l'Avenue Michel Bouchez, affectée à l'usage direct du public, figure toujours dans le domaine privé de la commune. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'incorporer dans le domaine public de la commune, les parcelles AB 393, 394,995 et 998.

**19/ INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC : PARCELLES RUES DU CHEVALIER DE LA BARRE, ELSA TRIOLET ET PAUL ELUARD**

Les voiries des rues du Chevalier de la Barre, rue Elsa Triolet et Paul Eluard, les espaces de jeux et parkings desdites rues figurent toujours dans le domaine privé de la commune, alors qu'ils sont depuis plus de vingt ans affectés à l'usage direct du public. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'incorporer les parcelles concernées dans le domaine public de la commune.



## **20/ ACQUISITION D' UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AC 498 - RUE LEON GAMBETTA**

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale, et en favorisant la création d'équipement public, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition suivante :

↳ une partie de la parcelle AC 498, située 15 rue Léon Gambetta, d'une superficie d'environ 290.50 m<sup>2</sup> , au prix de 10 euros le m<sup>2</sup> .

## **21/ CESSION DE DEUX PARTIES DE LA PARCELLE CADASTREE AC 449 ET SITUEE RUE CORNEILLE**

Dans le cadre du programme de construction de logements Cité Henri Leclercq, par Maisons § Cités SOGINORPA, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'aliénation par la Commune, en vue d'une vente amiable à Maisons § Cités SOGINORPA :

↳ de deux parties de la parcelle cadastrée AC 449 et située rue Corneille , d'une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup> , selon le prix estimé par les services fiscaux, soit 5 euros le m<sup>2</sup>.

## **22/ AVENANT AU CONTRAT D' ASSURANCE SMACL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n ° 6 au contrat « PACTE dommages causés à autrui – défense et recours », concernant la révision de la cotisation de l'année 2010. Le coût s'élève à 179.28€ TTC.